



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Inspection de
l'Éducation Nationale
Enseignement Général
et Technique

Dossier suivi par
Brigitte ROUGIER
IEN SBSSA

Tél.
01 30 83 40 84
Tep.
01 30 83 47 96
Mél
brigitte.rougier
@ac-versailles.fr

Les inspectrices de Sciences biologiques et sciences
sociales appliquées

A

Mesdames et Messieurs les PLP et formateurs de
Biotechnologies santé environnement, Coiffure, Employé
technique de collectivité, Esthétique/cosmétique, Optique
lunetterie, Prothèse dentaire et Sciences et Techniques
médico-sociales.

S/c de Mesdames et Messieurs les proviseurs des
lycées publics et privés sous contrat

S/c de Mesdames et Messieurs les principaux de collège

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA des collèges publics et privés sous contrat

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'EREA

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs de GRETA

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA

Versailles le 3 septembre 2012

Objet : Lettre de rentrée 2012 du secteur SBSSA

Cette lettre de rentrée a pour principal objectif de vous apporter des informations sur l'actualité du secteur SBSSA et de vous présenter les axes prioritaires de la rentrée 2012.

1. Accueil des nouveaux professeurs

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement affectés dans l'académie ainsi qu'une bonne adaptation.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les lauréats des concours externes et internes affectés dans l'académie de Versailles en tant que stagiaires. Nous remercions les professeurs qui ont accepté d'accompagner leur entrée dans le métier. Une réunion des tuteurs de notre secteur est prévue le 11 septembre.

2. Les examens

Les résultats au baccalauréat professionnel de la session 2012 connaissent une légère baisse néanmoins le nombre de jeune qui obtiennent un baccalauréat professionnel est en augmentation.

Nous remercions tous ceux qui, par leur disponibilité et leur sérieux, ont contribué au bon déroulement des épreuves de la session 2012.

3. L'équipe des inspectrices de l'Éducation nationale pour l'année 2012-2013

Nous avons le plaisir d'accueillir Laurence LECHAT, originaire de l'académie de Nantes.

La nouvelle répartition des filières et des enseignements entre les différentes inspectrices est disponible sur le site. Elle reprend les notions d'inspectrice de filière et de correspondance d'établissement introduites les dernières précédentes.

- **l'inspectrice de filière** veille au bon déroulement des examens concernés (CCF, épreuves ponctuelles, VAE) et accompagne les rénovations des diplômes de la filière ;
- **l'inspectrice correspondante d'établissement** inspecte tous les enseignants du secteur SBSSA de l'établissement.

Nous vous rappelons qu'il convient de respecter la voie hiérarchique en nous adressant les courriers au rectorat, **sous couvert de votre chef d'établissement**.

4. Evolution des enseignements et des formations du secteur SBSSA

Tous les baccalauréats professionnels se préparent désormais en trois ans après la troisième. L'accompagnement à la mise en œuvre de ces baccalauréats constituera l'une de nos priorités. Nous invitons les enseignants à porter une attention particulière à l'accueil des élèves qui entrent en seconde et à utiliser les possibilités offertes par l'accompagnement personnalisé tout au long du cycle de formation.

– **Prévention santé environnement (PSE)**

Les **textes réglementaires concernant la PSE** sont tous parus et sont consultables à partir des BOEN ou du site SBSSA dans la rubrique PSE.

Tous les baccalauréats professionnels comportent un enseignement obligatoire de 84 heures sur le cycle de trois ans qui relève de la compétence du professeur de biotechnologies santé environnement.

Les enseignants veilleront à organiser et à mettre en œuvre les évaluations de PSE. Le cahier des charges pour la mise en œuvre du contrôle en cours de formation dans l'académie est téléchargeable à partir du site.

– **Filière santé, sanitaire et social**

La dernière session du BEP Carrières Sanitaires et Sociales a eu lieu en 2012. Les candidats ayant échoué à cette session pourront se présenter à la session de rattrapage en juin 2013. Ce BEP sera abrogé à l'issue de cette session.

La mise en place du Baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) » nouvellement créé se poursuit. Le travail d'équipe établissant des liens cohérents entre les trois pôles et les rencontres avec les professionnels qui permettent de mieux cerner les besoins liés aux emplois émergents sont à poursuivre.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les élèves sont préparés dès la seconde au baccalauréat professionnel. Le BEP ASSP, diplôme intermédiaire, est obtenu par les élèves au cours du cycle de formation.

La classe de seconde permet de présenter les deux secteurs professionnels dans lesquels pourront évoluer les élèves avant de choisir l'option du baccalauréat. A la rentrée 2012, six équipes prépareront les élèves de première plus spécifiquement au baccalauréat option « à domicile ».

La réflexion relative à la carte des formations sera poursuivie, notamment pour l'option à domicile. Vous trouverez, sur le site SBSSA, différents travaux mis à disposition par des équipes de l'académie au titre de la mutualisation des expériences.

Le baccalauréat professionnel « Services de Proximité et Vie Locale » se prépare désormais en trois ans après la troisième, comme tous les autres baccalauréats professionnels.

Des places en première ont été offertes aux élèves sortant de BEP carrières sanitaires et sociales CSS pour leur permettre d'obtenir un baccalauréat.

– **Sciences Appliquées dans les diplômes du secteur alimentation et de la restauration :**

L'enseignement de sciences appliquées relève de la compétence du professeur de Biotechnologies Santé Environnement.

– **Filière soins personnels**

Les BP coiffure options styliste visagiste et coloriste permanentiste sont abrogés et sont remplacés par un BP coiffure.

– **Filière environnement**

La rénovation de toute la filière du CAP au BTS est engagée. L'ouverture du nouveau baccalauréat professionnel « Hygiène Propreté Stérilisation (HPS) » est programmé pour la rentrée 2013. Un baccalauréat professionnel Gestion des pollutions et protection de l'environnement (GPPE) est à l'étude dans un établissement de l'académie.

– **Aides-soignants et auxiliaires de puériculture**

Une harmonisation des documents d'évaluation (MSP 1, MSP 3 et épreuves de sélection pour l'entrée en formation) a été réalisée par un groupe de travail académique. Ces documents sont en ligne sur le site SBSSA. Seuls ces documents sont à utiliser à partir de cette rentrée.

– **Enseignements généraux et professionnels adaptés - CFG**

Le Bulletin officiel n°38 du 21 octobre 2010 met en place l'Enseignement de prévention-santé-environnement en classe de troisième des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Par l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes, l'enseignement de prévention-santé-environnement contribue, en lien avec les autres enseignements, à former un individu responsable et autonome. Au même titre que toutes les autres disciplines, la prévention-santé-environnement participe donc à l'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances.

Le BO ainsi que les orientations pédagogiques en PSE, sont disponibles sur le site.

– **Classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles (ex DP6)**

Les textes parus au BOEN du 1^{er} septembre 2011 permettent d'offrir aux collégiens de nouveaux parcours en alternance dès la classe de quatrième, à partir de la rentrée scolaire 2012 :

- classes de quatrième - dispositifs en alternance : module d'alternance et atelier de découverte des métiers et des formations.
- classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles implantées en lycée professionnel, ou en collège en partenariat avec des lycées professionnels et/ou des CFA, en remplacement des classes de troisième avec module de découverte professionnelle 6 heures. Il s'agit de proposer, à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation, une classe préparatoire aux formations professionnelles. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. La LV 2 est maintenue pour ne pas limiter leurs vœux d'orientation à l'issue de la 3e. L'objectif est la maîtrise du socle commun au palier 3. Les élèves présentent le DNB, dans la série de leur choix (éventuellement le CFG).

Le Bulletin officiel n°38 du 21 octobre 2010 fait état du remplacement de l'EFS pour le DNB série technologique, et de la VSP pour le DNB série professionnelle par la PSE.

Le référentiel de formation est joint au texte officiel ; vous trouverez ces deux documents sur le site SBSSA

La poursuite d'études privilégiée sera la seconde professionnelle en lycée ou par la voie de l'apprentissage ; rien n'interdit néanmoins la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique.

5. Le plan de formation

Nous vous invitons à consulter le Plan Académique de Formation (PAF) disponible sur le site académique. Vous y trouverez de nombreux dispositifs de formation, transversaux ou plus disciplinaires, susceptibles de vous aider dans votre mission auprès des élèves ou au sein de votre établissement. Les professeurs contractuels en poste à la rentrée ont également accès aux dispositifs du PAF et doivent s'inscrire s'ils souhaitent participer à une action de formation.

Attention, la date limite d'inscription est fixée au 21 septembre 2012.

La date des actions de formation sera annoncée sur le site afin de vous permettre d'anticiper et ainsi faciliter votre organisation pédagogique.

6. Inspection

Les modalités de la visite d'inspection sont, généralement, les suivantes :

- Observation d'une séance dans le cadre habituel des activités des élèves (leçons, techniques professionnelles, CCF en centre de formation, PPCP...);
- Entretien individuel avec le professeur d'une durée d'une heure.

Pour apprécier et valoriser la façon dont le professeur conduit l'ensemble de ses missions celui-ci mettra à disposition de l'inspectrice les documents suivants :

- Une copie des supports qui sont utilisés avec les élèves pendant la séance ;
- Les documents d'organisation des enseignements et des situations d'apprentissage (fiche de préparation, progression, projets techniques, PPCP, évaluations et situations de contrôle en cours de formation ...)
- L'emploi du temps et le cahier de textes de la classe, le classeur des élèves, une présentation sommaire de la classe, et tout autre document jugé utile par l'enseignant (activités en tant que professeur principal, implication dans l'établissement...)

Le suivi des professeurs contractuels sous forme de visite conseil sera assuré par : Valérie DELORT, Valérie LE CADET et Carole STECKIEWICZ Fatima CHAJAI, et Fatima HAGOUR.

7. Le site disciplinaire (<http://www.sbssa.ac-versailles.fr>)

Le site SBSSA de l'académie reste le canal de communication privilégié pour vous permettre d'accéder aux informations de nature institutionnelle ou relatives à l'actualité du secteur SBSSA.

N'hésitez pas à le placer dans vos favoris pour en un clic être informés des nouveautés de façon hebdomadaire. Vous pouvez également vous abonner au flux RSS pour recevoir les nouveautés au fur et à mesure de leur publication.

Nous vous encourageons à contacter l'équipe d'animateurs du site pour faire connaître vos besoins ou vos propositions d'articles et ainsi contribuer à la vie du site.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et une année scolaire pleine de satisfactions et de réussites.

Les inspectrices Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées